

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: Moto Club du Berry
E-MAIL: delphine.conesa@hotmail.com
TÉLÉPHONE: 06.98.07.63.08
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Delphine Conesa

N° D'ÉPREUVE FFM: 585
DATE: du 25 au 26 mai 2024
LIEU: Bourges / Soye en Septaine

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gerard GINDRE	Licence :	1733925
Président du Jury ou Arbitre*	Franck CAPRA	Licence :	030874
Membre du Jury	Pascal BACHELIER	Licence :	137989
Membre du Jury	Raphaël DA SILVA	Licence :	314801
Commissaire technique responsable	François DUJON	Licence :	046992
Responsable du chronométrage	Cécile MOINDRAULT	Licence :	314804

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50cc - 65cc Championnat Ligue	6ans	12ans	50cc et 65cc	40€ transpondeur compris
85cc national	9ans	15ans	85cc	42€ transpondeur compris
Américaine	15ans		125cc à 450cc	47€ transpondeur compris

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Katz		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	CH Jacques Coeur Bourges	Temps de trajet (en min)	10 min

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site Terrain de Cross Soye en Septaine
Adresse Les Terres de Poigny 18340 Soye en Septaine

Caractéristiques :
Longueur du circuit 815m
Largeur minimum de la piste 5m
Largeur de la grille 20m
Longueur de la ligne droite de départ 85m
Nombre d'OCP* 17
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 24.
En manche : 20.

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- ⚠ **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 12/03/2024
Conesa
Moto Club du Berry
24, allée Napoléon III
18000 BOURGES

VISA DE LA LIGUE
DATE: 18/03/2024
Signature numérique de Christine CAILLY
Date : 2024.03.18
09:02:31 +01'00'

VISA DE LA FFM
DATE: 21/03/2024
NUMÉRO: 24/0328
MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 585
Moto-Club _____ Moto Club du Berry
N° d'affiliation _____ 0137
Date _____ du 25 au 26 mai 2024
Lieu _____ BOURGES / SOYE EN SEPTAINE
Organisateur technique _____ Delphine CONESA
E-mail _____ delphine.conesa@hotmail.com
Téléphone _____ 06.98.07.63.08

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

SECURITE :

3 postes de secours, 1 ambulance, transport de blessés par le SAMU ou les pompiers, 1 médecin. Des extincteurs (8) seront remis aux commissaires de piste, un poste sur deux.

PARC PILOTES :

Ouvert de 15h à 22h le vendredi 24 mai 2024 et de 7h à 12h le samedi 25 mai 2024

Les concurrents arrivant en dehors des heures d'ouverture du parc devront stationner provisoirement au parking public situé à 300 m à gauche (direction Soye en Septaine).

L'accès au parc pilotes est exclusivement réservé aux véhicules des pilotes et de l'organisation. La circulation dans le parc de tout véhicule autre que ceux de l'organisation est interdite.

L'accès au circuit est situé à l'entrée du parc pour les piétons et au fond pour les motos qui circuleront au ralenti y compris dans la liaison entre le parc-pilotes et le pré-parc.

La sortie du parc-pilotes pour les véhicules est autorisée jusqu'à 20h le samedi 25 mai ou après la fin de l'épreuve.

CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF :

Vendredi 24 mai 2024 : de 17h à 20h30

Samedi 25 mai 2024 : de 7h30 à 10h (priorité de 7h30 à 9h à la catégorie Jeunes et National 85)

Rappel : dorsale homologuée et adaptée à la taille du pilote - plaques réglementaires

ACCOMPAGNATEURS : Chaque pilote recevra 4 bracelets d'accès au circuit pour lui-même et ses accompagnateurs. Toute personne supplémentaire devra acquitter son droit d'entrée pour pénétrer sur le circuit.

L'accès à la zone de panneautage sera exclusivement autorisé aux pilotes et aides-pilotes LICENCIES.

DEMONSTRATION DE L'ECOLE DE PILOTAGE DU MOTO CLUB DU BERRY :

Durant l'entraîne, présentation et évolution de l'école de pilotage du Moto Club du Berry sous la responsabilité d'un moniteur diplômé. Chaque pilote possède une licence FFM.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Le Moto Club du Berry, soucieux du respect de l'environnement, vous rappelle quelques principes et règles qui devront être scrupuleusement respectés :

- La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc coureurs
- Il est interdit de laisser sur place vos déchets, un sac poubelle sera remis à chaque participant et des containers à déchets sont mis à votre disposition à l'entrée du parc-pilotes
- Le lavage des motos se fait obligatoirement dans l'espace aménagé et réservé
- Un tapis de sol est utilisé pour le travail mécanique sur les motos
- Chaque véhicule de pilote est muni d'un extincteur
- Le stockage de l'essence se fait exclusivement dans des bidons métalliques
- Tout accès, piéton, véhicule hors enceinte de la manifestation est interdit
- Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Par vos efforts, vous aiderez les clubs qui vous accueillent à assurer la pérennité des organisations de motocross.

Bonne course et merci à tous

Le bureau du Moto Club du Berry

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 12/03/2024

Moto Club du Berry
24, allée Napoléon III
18000 BOURGES

VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2024

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO: